

■ **Boulangerie Marcel Curty**, à Lausanne, en faillite  
(FOSC du 09.01.2003, p. 25). La procédure de faillite, suspendue  
faute d'actif, a été clôturée le 10 octobre 2002. La raison est radiée  
d'office, conformément à l'art. 66, 1er al. ORC.  
Journal no 581 du 17.01.2003  
(00827378 / CH-550.0.062.648-5)